



Peut il m'enlever mon petit garçon?

Par **falova15**, le **26/11/2010** à **08:13**

Bonjour, je me permet de vous contacter car je suis un peu perdu..je vous explique out d'abord ma situation..

voila je suis maman d'un petit garçon de 7 mois que j'élève seul depuis sa naissance en effet le papa (qui a pourtant déclaré son fils) à été incarcéré pour violence à mon encontre alors que ke le petit n'avait ke 3 semaine (je précise que c'était sa seconde incarcération pour violence).

a sa sortie le mois dernier je n'ai pas voulu le privé de son fils donc g acceptéqu'il le voit régulièrement malgré notre passé..hors depuis quellques jours il me menace et m'insulte et vient m'harceler à la porte de chez moi alors qu'il à une interdiction d'approcher le domicile... g contacter la gendarmerie qui me dit qu'il ne peut rien faire sauf sil le prenne en flag. bref la réel question est que peut il obtenir en saisissant le jaf sachant qu'il n'a pas de domicile fix (il vit chez des ami a droite et à gauche e) n'a pas de revenu car il ne travaille plus depuis plusieurs années et survi grace à ses petits trafics..

j'ai peur car il m'a menacer de prendre mon fils et de partir à l'etranger avec et que je ne le reverrai plus...

Que doit je faire ? prendre les devants et contacter le JAF? laisser faire et attendre??

je vous remercie d'avance de votre aide ossi petite puisse elle etre...

Par **jeetendra**, le **26/11/2010** à **09:29**

[fluo]Tribunal de grande instance [/fluo]

Cité judiciaire

1 avenue Pierre Mendès France

72014 LE MANS CEDEX 2

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 02 43 83 77 00

[fluo]CIDFF DE LA SARTHE[/fluo]

92, rue de Flore - 5ème étage

72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 54 10 37

Bonjour, faite vous aider dans vos démarches par l'Association CIDFF au Mans, ils vous expliqueront comment saisir le Tribunal de grande instance (juge aux affaires familiales) pour que l'autorité parentale soit si ce n'est déjà fait retiré au père biologique, tenez bon,

cordialement.

Par **falova15**, le **26/11/2010** à **12:58**

merci beaucoup pour l'adresse fournie...je sais maintenant ou me tourner...